

Bureau du Conseil de gestion du 19 décembre 2025

Délibération n°2025-08

Le 19 décembre 2025

Projet d'arrêté pour l'encadrement de la pêche au rocher fascié

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office Français de la biodiversité ;
Vu le décret n°2014-588 du 05 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/18 de mars 2025 modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon de 2017 approuvé le 27 septembre 2017 ;
Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité du 3 mars 2020, portant délégation au Conseil de gestion pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du Code de l'environnement ;
Vu la délibération PNMB_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
Vu la saisine de la Direction Inter-Régionale de la Mer Sud Atlantique en date du 13 novembre 2025 sur un projet d'encadrement de la pêche professionnelle au Rocher fascié ;

Considérant les éléments contenus dans le dossier de saisine ;

Considérant le travail réalisé sur l'analyse des risques par la pêche professionnelle maritime de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins du Bassin d'Arcachon ;

Considérant les périmètres et les enjeux du PNMB et des sites Natura 2000 dont il est opérateur ;

Considérant les finalités du Plan de gestion du PNMB ;

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau du Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article 1 :

Avis favorable

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 Le Teich
secretariat.pnmba@ofb.gouv.fr

Délibération Bureau PNMB n°2025-08

- Avis défavorable

Le Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon émet à l'unanimité un avis favorable pour le projet d'arrêté pour l'encadrement de la pêche au rocher fascié assortie de la prescription suivante :

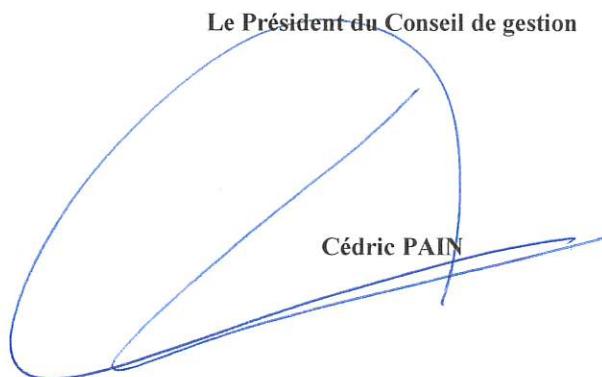
Prescription :

1. Préciser dans le projet d'arrêté que les systèmes d'ancrage/mouillage utilisés pour les casiers ou nasses ciblant le Rocher fascié ne devront pas porter atteinte aux objectifs de conservation des herbiers de Zostère naine (Habitat 1140-3) et de Zostère marine (Habitat 1110-1).

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

Le Président du Conseil de gestion



The image shows a handwritten signature in blue ink. The name "Cédric PAIN" is written in a bold, sans-serif font. Above it, the title "Le Président du Conseil de gestion" is written in a smaller, regular font. The signature is fluid and appears to be done with a pen.